

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre régional de traitement informatique de Nancy

NOR : AFSS1330481A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informatiques de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre régional de traitement informatique de Nancy,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre suppléant du conseil d'administration du centre régional de traitement informatique de Nancy, sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO):

M. Manigold (Patrick), en remplacement de M. Marcilly (James).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 juillet 2013.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU